

FORMULAIRE 3E

Déclaration de dividende / distribution

DIRECTIVES

Quand déposer le formulaire : Dès que possible après la déclaration du dividende et au moins cinq jours de bourse avant la date de clôture des registres aux fins du dividende.

Comment déposer le formulaire : Par courriel à l'adresse dividends.venture@tsx.com ou par télécopieur au 416 947-4547.
Par la suite, confirmer sans délai par téléphone au 416 947-4663.

Questions : Téléphoner à l'administrateur des dividendes, au 416 947-4663.

Remarque : L'émetteur doit aussi se conformer aux exigences énoncées à l'article 10 – *Dividendes* de la Politique 3.2 de la Bourse de croissance TSX, *Exigences en matière de dépôt et information continue*.

Un émetteur qui déclare un dividende (distribution) régulier et un dividende (distribution) extraordinaire (le « **dividende** ») ayant une date de clôture des registres et une date de paiement identiques doit déposer un seul exemplaire du Formulaire 3E faisant état des deux dividendes. Veiller à ce que la ventilation du paiement des dividendes soit décrite au point 16 « Renseignements supplémentaires ».

En revanche, un émetteur qui déclare un dividende régulier et un dividende extraordinaire ayant une date de clôture des registres et une date de paiement différentes doit déposer un Formulaire 3E distinct pour chaque dividende.

1. Dénomination sociale de l'émetteur : _____
 2. Date de déclaration : (JJ/MM/AAAA) _____
 3. Symbole boursier : _____
 4. Type de titre : _____
 5. Type de dividende :
 - a) Nouveau dividende
 - i) Fréquence du dividende : (annuelle, trimestrielle, mensuelle, etc.) _____
 - ii) Montant annuel approximatif du dividende par titre en dollars : _____
 - b) Dividende régulier
 - c) Dividende extraordinaire (un dividende extraordinaire est un dividende non récurrent) _____
-
6. Si le dividende a été modifié par rapport au dividende régulier précédent, indiquer le changement apporté :
 - a) Augmentation
 - b) Diminution
 - c) Report ou omission (fournir au point 16 « Renseignements supplémentaires » des précisions sur la durée du report ou sur l'omission de versement du dividende.)
 7. Montant par titre : 0,00 \$ _____
 - a) La valeur du dividende représente-t-elle 25 % ou plus du cours du titre à la date de déclaration?
 - i) Oui
 - ii) No

En règle générale, la Bourse reporte la négociation ex-distribution en recourant aux effets payables lorsque le dividende par action inscrite représente 25 % ou plus de la valeur du titre en question à la date de déclaration. Pour obtenir de l'information au sujet des effets payables, prière de consulter la Politique 3.2 Exigences en matière de dépôt et information continue.

8. Forme de paiement du dividende :
- a) Espèces seulement
 - b) Combinaison de valeurs et d'espèces
 - c) Valeurs seulement

9. Monnaie du dividende :

- a) Dollar canadien
- b) Dollar américain
- c) Autre (préciser) _____

10. Certitude du montant du dividend :

- a) Le montant par titre est ferme/définitif.
- b) Le montant par titre est estimé.

Prière de noter que si le montant est estimé, il faudra déposer de nouveau un Formulaire 3E lorsque le montant définitif aura été établi.

11. Date de paiement (indiquer la date de paiement du dividende au Canada)
(JJ/MM/AAAA) _____

12. Certitude de la date de paiement :

- a) La date de paiement est ferme/définitive.
- b) La date de paiement est estimée.

Prière de noter que si la date de paiement est estimée, il faudra déposer de nouveau un Formulaire 3E lorsque la date définitive aura été établie.

13. Date de clôture des registres (indiquer la date qui s'applique pour le Canada) :
(JJ/MM/AAAA)

Prière de noter qu'un émetteur doit aviser la Bourse au moins cinq jours de bourse avant la date de clôture des registres, conformément à la Politique 3.2 Exigences en matière de dépôt et information continue, à défaut de quoi il sera tenu responsable des demandes de versement de dividende provenant des acheteurs comme des vendeurs des titres.

14. Indiquer si le titre est inscrit à l'un des marchés suivants :

a) New York Stock Exchange

b) NYSE MKT

c) Nasdaq

15. Avis de dividende au marché par la Bourse :

a) La Bourse peut aviser le marché du dividende immédiatement.

b) La Bourse ne peut pas aviser le marché du dividende immédiatement.

Fournir les renseignements suivants :

• Raison pour laquelle l'avis au marché doit attendre :

• Date et heure auxquelles la Bourse pourra aviser le marché :

16. Renseignements supplémentaires (fournir toute autre information connexe, au besoin.)

17. Coordonnées de la personne-ressource à contacter si la Bourse a besoin de précisions supplémentaires concernant le Formulaire 3E :

a) Nom : _____

b) Numéro de téléphone : _____

c) Courriel : _____

Remarque : Dès réception de ce formulaire, la Bourse de croissance TSX déterminera la date ex-dividende.

Déposé au nom de l'émetteur par :
(Prière d'indiquer le nom et le numéro de ligne directe)

Nom	Téléphone / Télécopieur
	Courriel
Date	